RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-DJC-20210225
Date de publication : 25/02/2021

DJC - Dispositions juridiques communes

Positionnement du document dans le plan :
DJC - Dispositions juridiques communes

Sous l'intitulé « dispositions juridiques communes » sont exposées des dispositions particulières ou générales non strictement fiscales touchant à l'établissement de l'impôt, ou à son contrôle, ou encore évoquant certaines règles de procédure ou certains dispositifs juridiques spécifiques pouvant avoir des incidences sur le plan fiscal.

Sont ainsi évoqués dans la présente série :

- les mesures fiscales spécifiques et l'adaptation des délais de procédures administratives et juridictionnelles et des formalités en période de crise sanitaire COVID-19 (BOI-DJC-COVID19) ;

- l'accès aux documents administratifs (BOI-DJC-CADA) ;

- la finance islamique et ses outils (BOI-DJC-FIN) ;

- les organismes agréés - centres de gestion, associations agréés et organismes mixtes de gestion agréés (BOI-DJC-OA) ;

- les professionnels de l'expertise comptable (BOI-DJC-EXPC) ;

- le dispositif des tiers de confiance (BOI-DJC-TDC) ;

- la définition du Trust (BOI-DJC-TRUST) ;

- le secret fiscal (BOI-DJC-SECR) ;

- le dispositif de l'attestation de régularité fiscale (BOI-DJC-ARF) ;

- les comptes bancaires inactifs et les contrats d'assurance-vie en déshérence (BOI-DJC-DES).

ISSN : 2262-1954
Exporté le : 07/07/2025
https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/7389-PGP.html/identifiant=BOI-DJC-20210225